

Les Essentielles d'Août 2021

Petite séance de rattrapage avec les informations à retenir du mois

MESURES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ...

Sur les mesures indemnitaires 2021 des agents des MTE/MCTRCT/MM, et suite aux différents échanges, l'administration a communiqué le [détail des mesures catégorielles retenues](#) en 2021.

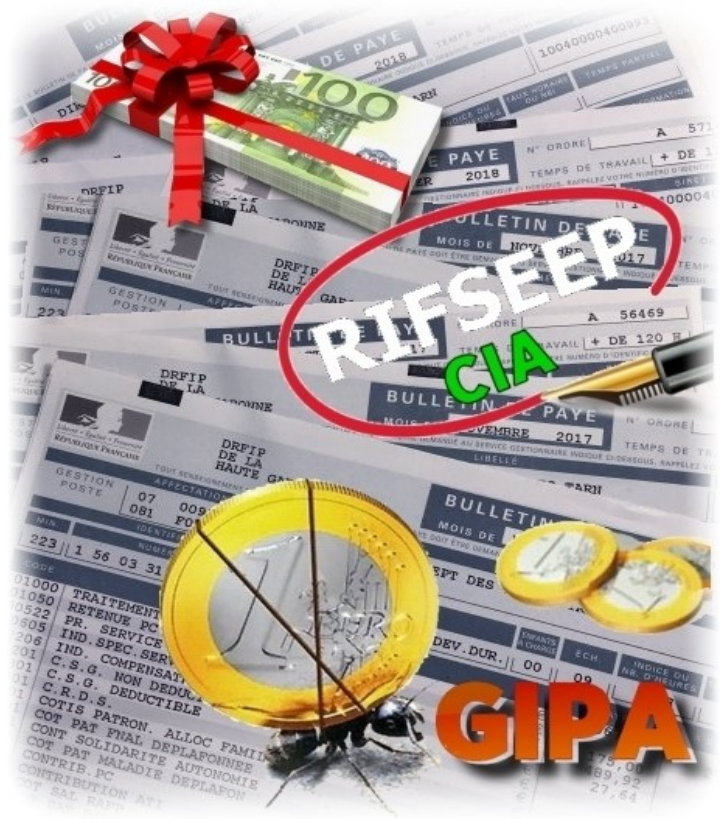
Dans la Fonction Publique, les « perspectives salariales » annoncées le 16 juillet 2021, démontrent, pour le gouvernement, [un système « à bout de souffle »](#) !

Compte tenu du gel du point d'indice et de la reprise de l'inflation (+3,78% entre 2016 et 2020) la [reconduction de la GIPA](#) se justifie largement. Des [simulateurs](#) sont à votre disposition pour calculer vous-mêmes si vous êtes éligibles ou pas à la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA).

La DRH des ministères a publié une [note de gestion \(03/08\) sur la mise en œuvre du RIFSEEP 2021](#) pour les agents « Ecologie ».

Pour certains corps du ministère de l'Agriculture (MAA), publication aussi d'une note de service (19/08) dans laquelle il est question de l'[attribution du complément indemnitaire annuel \(CIA\) 2021](#).

Pour les OPA, 3 notes de gestion (03/08) ont été publiées concernant : - la [prime de rendement](#), - la [prime de métier](#), - le [complément annuel 2021](#).



MESURES EN MATIÈRE DE SOCIAL ...

En juillet nous vous annonçons une [bonification supplémentaire de 60,00 €](#) pour les chèques vacances : le 24/08, la DGAFP a apporté [quelques précisions concernant les conditions d'attribution](#) de cette bonification.

Après les agents des DDI, puis ceux des DREAL qui ont bénéficié d'une harmonisation des subventions repas pour les agents des différents ministères fréquentant les mêmes entités de restauration collective, [c'est au tour des agents des DIRM et DIR d'en bénéficier](#) (note du 05/05/21 publiée ... en août !)

Parution du décret 2021-997 du 28/07 relatif au [temps partiel pour raison thérapeutique \(TPT\)](#) dans la fonction publique de l'État (FPE). Il fait suite à plusieurs groupes de travail entre la Fonction Publique et les syndicats.

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) va-t-elle créer [un préjudice pour les mutuelles de la fonction publique ?](#) La question est posée !

Même si nos ministères ne communiquent pas là-dessus, les agents parents d'élèves ont droit à des [facilités horaires pour la rentrée scolaire](#) !

MESURES EN MATIÈRE DE CRISE COVID-19...

Le [Comité de suivi de la crise sanitaire](#), sous la présidence de la ministre, s'est réuni le 26/08.

La DGAFP a [mis à jour la FAQ \(questions/réponses\)](#) et les mesures relatives à la prise en compte dans la FPE de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 (MàJ du 30/08).

La situation des agents et le nombre de cas de Covid ont été publiés régulièrement : le [29/07](#), le [05/08](#), le [12/08](#), le [19/08](#), et le [26/08](#).

Une circulaire (10/08) présente les [dispositifs de pass sanitaire et d'obligation vaccinale](#) applicables aux agents publics de l'État.

Vous trouverez aussi [comment s'appliqueront ce pass sanitaire et l'obligation vaccinale](#) dans la Fonction Publique, plus [quelques informations supplémentaires](#), toujours sur le pass sanitaire.

La DGAFP a mis à jour ses [recommandations pour le déroulement des concours et examens](#) confirmant l'absence de présentation d'un pass sanitaire aux épreuves.

Publication d'une [note aux services du 31/08, relative à la reprise d'activité en conditions normales à compter du 1er septembre 2021](#) aux MTE/MCTRCT/MM.

Pour les DDI, parution de [4 fiches réflexes sur la gestion des cas Covid 19](#), élaborées en lien avec des services médicaux (Ministère de l'Intérieur – 27/07).

Toujours pour les DDI, une instruction du Ministère de l'Intérieur (17/08) insiste sur la [poursuite des mesures relatives à la vaccination](#).



MESURES EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL...

Suite à l'[accord-cadre](#) relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique (13-07-21) qui a été conclu avec les 9 organisations syndicales des trois versants de la fonction publique et les employeurs publics, [le forfait télétravail entre en vigueur au 1er septembre 2021](#).

L'indemnisation du télétravail a été fixée à hauteur de 2,50 € par jour de télétravail, sans seuil de déclenchement, dans la limite d'un montant annuel de 220 €.

S'agissant de la [mise en œuvre du télétravail au sein du pôle ministériel](#) (MTE/MCTRCT/MM), la note du 06/08 précise les modalités de préparation du retour aux conditions normales au 1er septembre prochain.

S'agissant de la [mise en œuvre du télétravail dans les directions départementales interministérielles \(DDI\)](#) à partir du 01/09/21, une instruction du ministère de l'Intérieur (28/07) en précise les modalités.

D'AUTRES LIENS EN AOÛT ...

- [Le préfet peut recruter des contractuels dans les DDI](#)
- [Autoroutes : Gestion des emplois ASF \(accord GEPP\)](#)
- [Autoroutes : Infos sur les congés payés \(Escota\)](#)
- [MAA : Note orientation formation continue 2022-2024](#)
- [MAA : Annuaire des IGAPS \(au 26-04-21\)](#)
- [Liste des emplois ICTPE 1^{er} et 2^e groupe \(02/08\)](#)
- [Fiche pratique : position d'activité du fonctionnaire](#)

[Les dernières ACTUALITES du SITE sont ICI](#)

